

La vente de graines de canabis est ce legal?

Par net master, le 01/08/2009 à 12:00

Bonjour,

je suis residant en france et j'ai dans l'espoir de cree un site internet qui proposerais de vendre des graines de canabis!

la loi ma l'air tres ambigu a se sujet , donc j'aurai aimais savoir si il etait possible de faire cela ?

car je sais qu'il y a une certaine tolerance, en sachant aussi que ce ne seras pas forcement la vente principal car il y auras beaucoup d'autre article legal proposer, et qu'il sera clairement indiquer de partout sur le site et embalage que faire germer les graines et totatlement illegal et a leur propre risque ect...

Ci non ! ai je le droit de délocaliser mon site internet dans un pays qui autorise se genre de vente tout en continuant a resider en france en sachant aussi que la vente en france n'ai pas mon objectif principal et qu'il y aura aucune graine qui transitera par la france ?

je vous remerci d'avance pour vos reponses.

a bientot

Par frog, le 01/08/2009 à 15:46

Totalement interdit et fortement déconseillé si tu ne veux pas avoir de la visite à six heures du

matin, peu importe où tu héberges ton site.

[citation]car je sais qu'il y a une certaine tolerance[/citation] Tu sais mal.

Par net master, le 02/08/2009 à 13:37

bonjour,

merci pour votre reponse